



La lettre du maire

Chères Manduelloises,
chers Manduellois,

Cette lettre du maire est consacrée à la présentation du budget prévisionnel que le Conseil Municipal a adopté pour assurer le fonctionnement et les investissements de la commune en 2013.

La lecture du document sera facilitée par une page d'explications généralistes pour ceux d'entre vous qui ne seraient pas familiarisés avec les finances publiques.

Chaque manduelloise et chaque manduellois pourra ainsi apprécier un programme d'investissements important, un budget équilibré sans augmentation des impôts et sans emprunt !

Ce budget est le résultat de plusieurs années de gestion rigoureuse, la conséquence d'un effort partagé par tous, élus et employés que je remercie de leur contribution et de leur travail.

L'élaboration de ce budget est un acte politique fort, dont les choix ont été clairement définis et mesurés.

Le choix de ne pas augmenter les impôts et de ne pas recourir à l'emprunt, nous permet cependant de faire des investissements, pour votre sécurité, pour vos enfants et pour votre vie quotidienne. Ce budget répond à vos besoins immédiats et prépare l'avenir de Manduel.

L'avenir de Manduel, ne l'oublions pas, c'est aussi le projet économique autour de la future gare TGV.

Aux polémiques médiatiques, aux effets d'annonces nous préférons une présence assidue et constructive dans les différentes instances partenariales et intercommunales de concertation et de décision.

Notre objectif constant est d'accueillir sur Manduel une zone d'activité et de services créatrice d'emplois ainsi que des équipements publics à vocation régionale.

Ce document n'a qu'un seul but vous informer et vous permettre de vous faire votre propre opinion.

Bonne lecture



Le Maire,
Marie-Louise SABATIER

Le budget 2013

FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 5 783 361€ grâce à une politique de maîtrise des dépenses.

(pour mémoire en 2007 : 6 005 359€. En 2008 : 5 885 901€ soit une baisse entre 3 et 4%)

Les charges de personnel augmentent de 2,84 % en raison des déroulements de carrière. Les charges financières 282 912 € (intérêts de la dette) sont en diminution par rapport à 2012.

Les taux communaux d'imposition des impôts locaux n'augmentent pas et sont maintenus au taux de 2011.

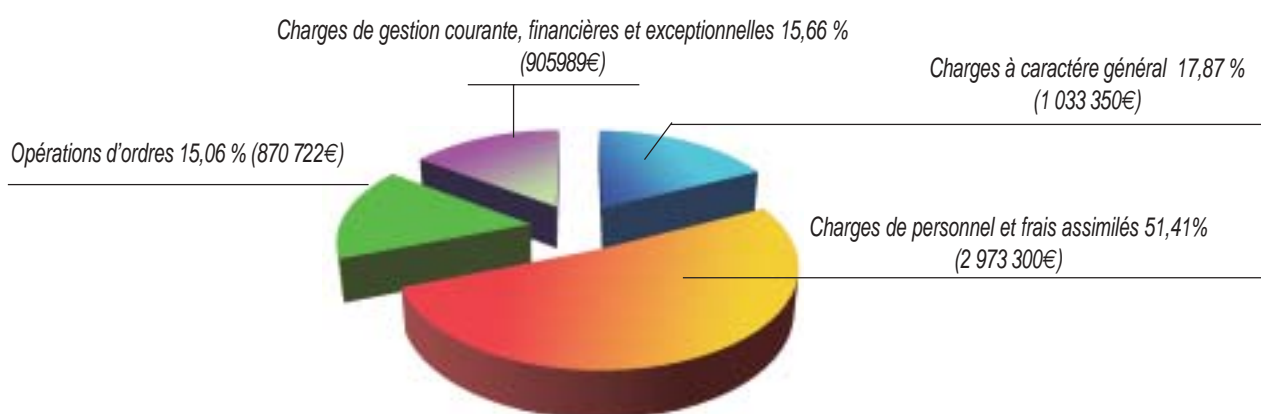
Pour information :

- Taxe d'habitation : taux de Manduel : 12,44 %
- Moyenne du taux des communes du département : 26,90 %
- Moyenne du taux national : 23,83 %

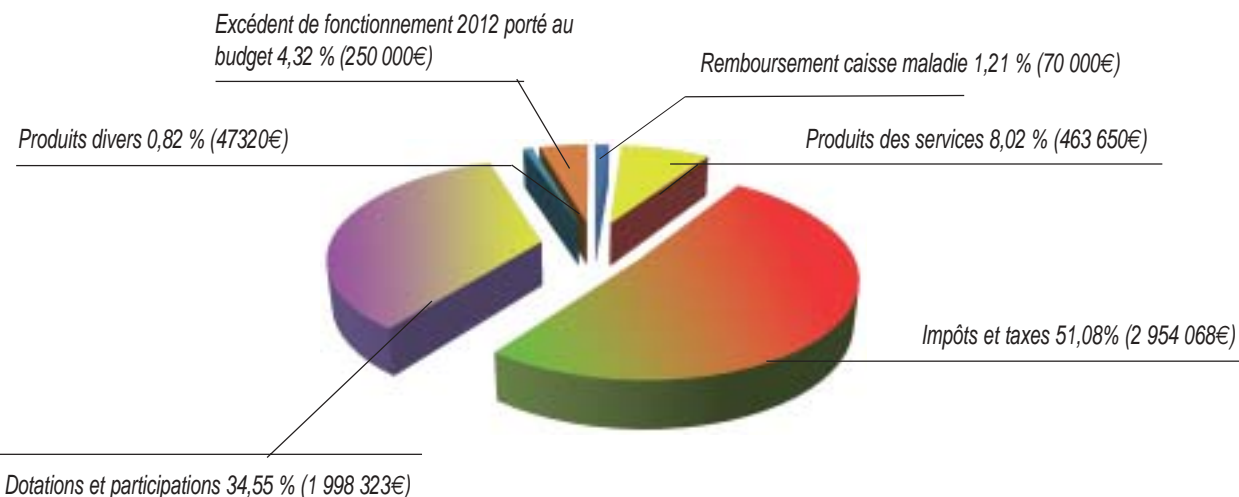
Un excédent de recettes prévisionnelles par rapport aux dépenses, permet un virement à la section d'investissement d'un montant de 679 234 € qui sera affecté à l'autofinancement des investissements 2013.

Pas de recours à l'emprunt pour financer l'investissement.

Dépenses : 5 783 361 €



Recettes : 5 783 361 €



INVESTISSEMENT

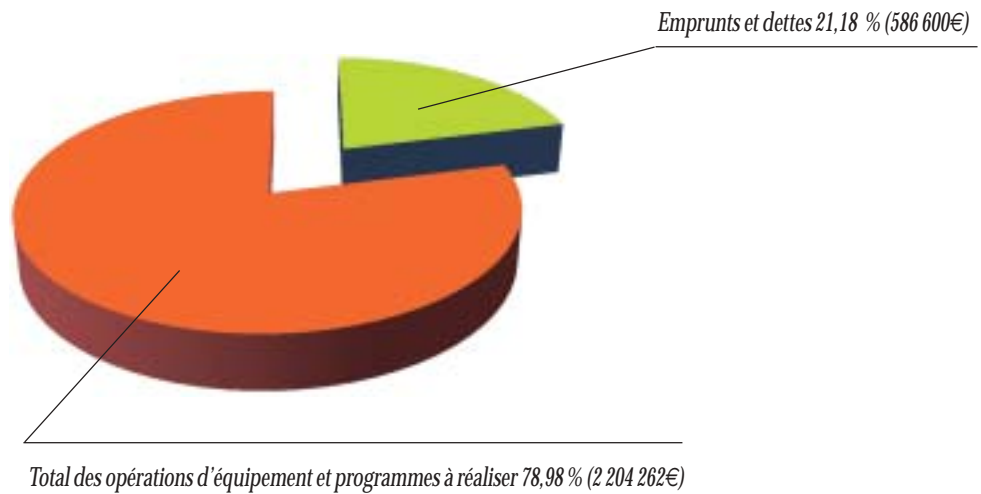
Le budget d'investissement s'équilibre à 2 790 862 €.

Les recettes sont constituées par les fonds propres de la commune, les subventions et les économies réalisées grâce à une gestion rigoureuse.

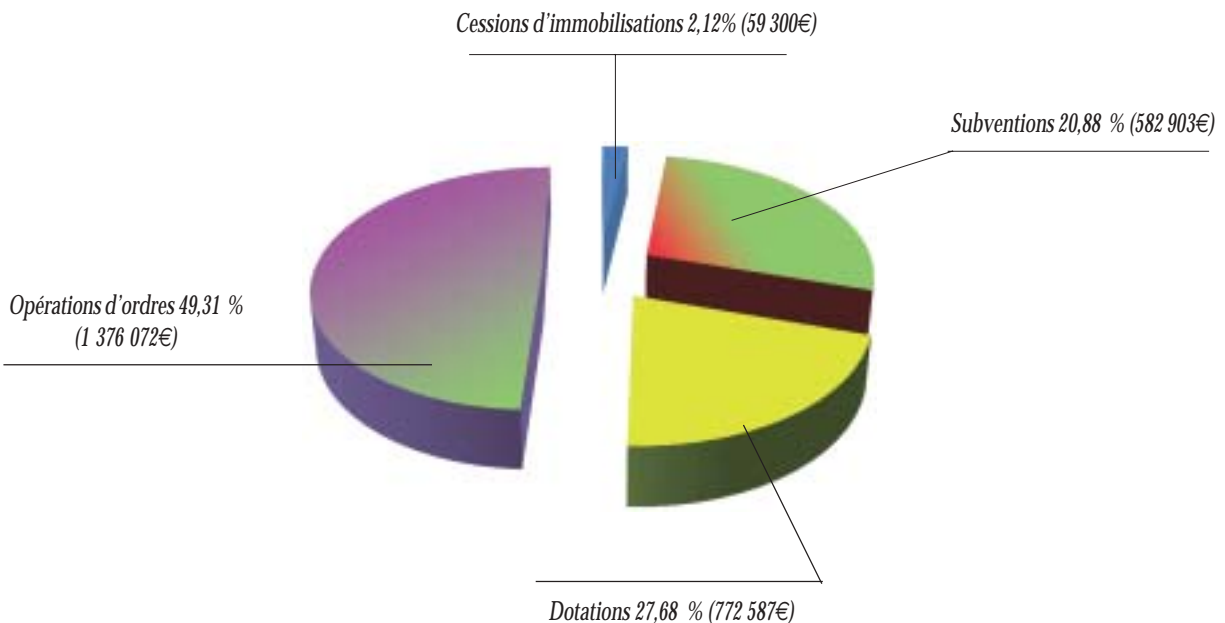
Aucun emprunt n'a été souscrit en 2013 pour financer les investissements.

Trois subventions importantes demandées auprès du Conseil Général, de la CAF et de Nîmes Métropole dont les notifications d'attribution ne nous sont pas parvenues, ne figurent pas dans ce budget. Elles constitueront une réserve financière pour l'avenir.

Dépenses : 2 790 862 €



Recettes : 2 790 862 €



UN BILAN FINANCIER POSITIF

■ Confirmé par le dispositif de suivi de la situation financière des communes instauré par la Direction de Comptabilité Publique...

Les 4 indicateurs de contrôle :

- Autofinancement courant
- Surendettement
- Rigidité structurelle
- potentiel fiscal



sont tous favorables pour les années 2011 et 2012

En conséquence :

- * Pas d'augmentation des impôts
- * Pas d'emprunt grâce à une maîtrise du budget
- * Une capacité d'investissement augmentée.

LES INVESTISSEMENTS 2012 - 2013

Pour votre sécurité :

- Travaux importants de voirie, de pluvial, de téléphonie et d'éclairage public de l'avenue Pierre Mendès France évalués à 892 000 € pour lequel une subvention est attendue d'un montant de 234 436 € du Conseil Général et une autre de 150 000 € de Nîmes Métropole au titre du fonds de concours
- Aménagement du carrefour Saint Paul - Route de Bouillargues et d'un trottoir pour 133 000 €
- Goudronnage des parkings de l'école maternelle F. Dolto et du complexe sportif
- Réfection de la partie centrale du cours Jean Jaurès et mise en accessibilité des trottoirs

Pour vos enfants :

- Construction d'un CLSH à proximité du groupe scolaire F. Fournier évaluée à 510 000 €. Une subvention au titre du Fonds Départemental d'Équipement et une subvention CAF ont été demandées.
- Remplacement des menuiseries extérieures école maternelle F. Fournier par des huisseries isolantes.
- Rénovation des façades de l'ensemble du groupe scolaire : travaux évalués à 240 000 € financés en partie par l'État à hauteur de 109 000 €
- Fin des travaux de réfection et d'agrandissement de la crèche pour 70 000 € dont 34 500 € de subvention de la CAF
- Création d'un plateau sportif évalué à 125 000 € pour lequel une subvention au titre de fonds de concours Nîmes Métropole a été demandée

Et encore :

- Rénovation de la toiture de l'église (2^e tranche)
- Installation d'un ascenseur d'accès à la salle des aînés
- Une somme a été également budgétisée pour la vidéo surveillance pour un démarrage des travaux dès que la fibre optique sera opérationnelle.

POUR MIEUX COMPRENDRE LE BUDGET...

Les grandes règles du budget communal

Chaque année, le conseil municipal doit déterminer son budget qui prévoit les recettes et les dépenses, en accord avec :

- Les priorités de la politique municipale,
- La richesse de la commune
- L'obligation d'équilibrer les comptes

La présentation du budget se répartit en deux sections :

- Section de fonctionnement
- Section d'investissement

L'élaboration du budget est un acte fondamental :

- Il autorise juridiquement le maire à percevoir des recettes et à engager des dépenses,
- Il est un outil de contrôle qui permet de suivre la gestion communale.

Quelles sont les recettes de la commune ?

Les recettes de la commune ont des origines différentes :

- Les impôts locaux
 - *La taxe d'habitation : elle est due par tout locataire ou propriétaire demeurant au 1^{er} janvier de l'année dans un local d'habitation*
 - *La taxe foncière sur le bâti : elle est payée par les propriétaires de bâtiments (maisons ou appartements, usines, commerces,...)*
 - *La taxe foncière sur le non-bâti : elle est payée par les propriétaires de terrains qui ne comportent pas de construction.*
 - *La taxe professionnelle : Elle n'est pas versée à la commune mais à la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.*
- Les dotations de l'Etat
- Les revenus des services (restauration scolaire, crèche, etc.)

Pour les investissements uniquement :

- Les subventions
- Les emprunts éventuels

Quelles sont les dépenses ?

Les dépenses de fonctionnement regroupent :

- Les salaires et charges sociales du personnel employé dans les différents services,
- L'entretien des rues, des espaces verts et des bâtiments publics (nettoyage, chauffage), éclairage public...
- L'achat de fournitures diverses
- Les charges liées à l'action sociale et à l'enseignement
- Les subventions versées aux associations
- Les dépenses obligatoires (cotisations diverses, service incendie,...)
- Les intérêts des emprunts

Les dépenses d'investissement permettent :

- Les achats de terrains ou de bâtiments
- La construction d'équipements, la voirie, etc.
- L'achat de matériels
- Le remboursement du capital des emprunts

Lors du vote du budget les élus décident des dépenses et des recettes pour l'année civile

QUI CONTRÔLE LE BUDGET DES COMMUNES ?

Le budget est transmis au contrôle de légalité de la Préfecture. IL est visé et contrôlé tout au long de sa mise en œuvre par le **Receveur Municipal**.

Le préfet, en tant que représentant de l'Etat dans le département, vérifie si les décisions municipales sont légales. S'il estime qu'une décision est illégale, il peut alors saisir le tribunal administratif qui jugera.

La Chambre Régionale des Comptes vérifie régulièrement les comptes municipaux.

Expression libre

Groupe « Avec et pour les Manduellois »

L'examen du budget primitif de la commune montre que nos finances sont saines, qu'elles permettent de réaliser des investissements pour 2013 sans augmenter les impôts, sans recourir à l'emprunt. Cela réjouira tous ceux que l'avenir de Manduel intéresse ...

Pourtant, cette situation favorable pour notre commune a semblé indisposer un des conseillers municipaux. Bien qu'il nous ait habitués à une large diffusion de ses écrits souvent très éloignés de la vérité, nous étions loin d'imaginer qu'il pourrait dépasser les limites de la correction la plus élémentaire. Ce pas a été franchi lors du dernier conseil municipal provoquant des réactions d'indignation d'autres élus.

A l'issue de ce conseil municipal, Madame le Maire a décidé de déposer une plainte contre lui pour outrages publics.

Nous regrettons aussi la démission de deux de ses colistiers.

Les élus du groupe « Avec et pour les Manduellois » dénoncent avec force ce type de comportement indigne d'un élu. Ils réaffirment leur entière solidarité à Marie-Louise Sabatier, qu'ils savent profondément blessée en tant que Maire et en tant que femme.

G. Rival, J-M. Bouvier, E. Le Rolland, A. Favède, V. Guiot-Sampaio, M. Escamez, D. Valéro, C. Pruneau, D. Guiot, M. Lavallez, P. Gens, C. Clément, C. Giammona, F. Lopez, J. Philibert, T. Sabatier, S. Guiguet, L. Messines

Expression du groupe Ensemble Pour Manduel

Les riverains et usagers de la route de Bouillargues et du chemin de Saint Paul bénéficient enfin de l'achèvement des travaux de rénovation au carrefour de ces deux voies. L'esthétique des aménagements est réussie. Mais ! L'objectif initialement recherché était une sécurisation du lieu. Or les places de stationnement dans un virage, une sucette publicitaire dans ce même virage, la suppression du miroir face à la rue des orchidées et l'isolement du passage pour handicapé, continuent de conférer à ce carrefour un haut degré de dangerosité. Quelle déception au regard du coût induit, l'objectif final recherché n'étant pas atteint alors que l'état général de la voirie communale atteste d'un nécessaire investissement !

Nous aurions aimé aborder la question du TGV mais pour obtenir des renseignements il faut s'adresser à la commune voisine. Pourtant la majorité municipale participe à de nombreuses réunions sur le sujet et malgré ses promesses nous attendons toujours qu'une réelle information soit donnée à la population. Peut être comme pour l'avenue Pierre Mendès France les Manduellois seront-ils informés une fois les décisions prises. A ce propos nous pouvons remarquer que les platanes abattus le sont tous du même côté de la voirie ce qui accrédite plus la thèse de l'enfouissement des réseaux plutôt que la maladie des arbres. Il aurait été en outre souhaitable que, dans le dernier bulletin municipal, une ou deux photos donnent une vision des travaux.

Enfin notre groupe comprend que les discussions au conseil municipal puissent être vives et engagées. Toutefois nous demandons à Madame le Maire d'être des plus attentive à la sérénité des débats afin d'éviter que ces derniers ne dégénèrent en impolitesse voire maintenant en intimidations.

BERNO Michel, GAMALIE Sandrine, HEBRARD Lionel, LANTRAN Jacques, PERROT Corinne

Groupe Manduel 2008

L'opposition Manduel 2008 nous a transmis un texte à caractère diffamatoire visant l'équipe municipale.

En tant que directrice de la publication, je ne peux publier ces propos, d'autant plus que 2 membres sur 4 de Manduel 2008 m'ont expressément demandé que leurs noms ne soient pas associés à ce texte.

Marie-Louise SABATIER, Maire